

Conférence de presse du gouvernement autrichien

6 avril 2020

Lundi 6 avril 2020, le gouvernement autrichien a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a présenté les nouvelles mesures et réglementations :

Les dispositions actuelles concernant la « distanciation sociale » ont été prolongées jusqu'à la fin du mois d'avril, ce qui signifie qu'on ne peut quitter son domicile que pour se rendre au travail, faire ses achats de première nécessité, aller chez le médecin, se promener/faire du sport, ou aider les personnes dans le besoin. Les « rassemblements pour Pâques », les réunions de famille, etc. sont interdits.

Par ailleurs, la mise en quarantaine de toute la Province du Tyrol est officiellement levée. À dater du 7 avril 2020, les habitants sont soumis aux mêmes mesures que le reste de l'Autriche. Il faut, pour les promenades, le sport, etc., respecter la distance de sécurité d'au moins 1 mètre ; chacun est responsable de ses actes. Les autorités recommandent vivement de ne pas faire de ski de randonnée, de VTT, d'escalade ou d'excursions dangereuses, car cela mobiliserait trop de personnel de secours en cas d'accident. Profitez toutefois de votre footing habituel ou de vos exercices en plein air – mais seul !

Dans les mois à venir, une « réouverture » progressive des magasins :

- À partir du 14 avril, les petits commerces (de moins de 400 m²), les magasins de bricolage et les jardineries pourront rouvrir sous certaines conditions (nombre limité de clients en magasin, port du masque, distance de sécurité d'un mètre).
- Le port d'un masque de protection (ou d'un foulard/d'une écharpe) sera obligatoire dans les transports publics à compter du 14 avril 2020.
- Les parcs et les jardins publics autrichiens rouvriront le 14 avril 2020, avec des contrôles à l'entrée pour éviter la sur-fréquentation.
- Dès le 1er mai, tous les autres commerces, les galeries marchandes et les coiffeurs pourront rouvrir sous certaines conditions (nombre limité de clients en magasin, port du masque, distance de sécurité d'un mètre).
- À la mi-mai, les restaurants, les cafés et les hôtels pourront reprendre leur activité sous certaines conditions (nombre limité de clients en même temps, port du masque, ou toute autre mesure dictée par le gouvernement avant cette date).
- Tous les événements resteront annulés jusqu'à fin juin 2020.
- Les dispositions peuvent (à tout moment) être renforcées (par exemple, si le nombre d'infections repart à la hausse).
- Les mesures seront réévaluées fin avril.
- Le ministère de l'Éducation nationale s'adressera, lors d'une conférence de presse spéciale, aux établissements scolaires et d'enseignement supérieur. L'université d'Innsbruck communiquera régulièrement aux étudiants les informations relatives au reste du semestre.

Restez informé et prenez soin de vous !